PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

AVENANT n° 1
AU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts

Projet

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Les Portes briardes entre villes et forêts
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François Oneto, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 juillet 2020,
Ci-après désigné par « La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts »,

D'une part,

ET

L'État,
Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de l'avenant

Les CRTE s'inscrivant dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation, le présent avenant a pour but de prendre en compte les avancées réalisées et les projets entrepris dans ce cadre.

Article 2 - Évolutions du CRTE

- **Adoption d'un projet de territoire : Délibération n°030/2021 du 29 juin 2021**
- **Orientations nouvelles : 0**
- **Actions nouvelles : 5**

Les collectivités suivantes ont prévu la réalisation d'actions faisant l'objet de fiches annexées au présent avenant :

- communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts : 1 action
- commune de Tournan-en-Brie : 2 actions
- commune de Lésigny : 2 actions

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Article 3 - Contenu du CRTE

Les stipulations du CRTE qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent applicables.

Signé à Melun le

Le Préfet de Seine-et-Marne	Le Président de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts
Lionel Beffre	**Jean-François Oneto**

Projet

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

ANNEXES de l'avenant de la communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts

Annexe 1 - Projet de territoire

Annexe 2 - Nouvelles fiches action

projet

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Annexe 1 - Projet de territoire

Projet

Les Portes Briardes
Communauté de Communes
entre villes et forêt

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

PROJET DE TERRITOIRE

2021 | 2030

LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre projet de territoire parle avant tout de la vie quotidienne de nos habitants alors qu'au fond, nos habitants parlent peu de territoire mais surtout de communes, de services publics, de commerçants, d'associations, de mixité. Et c'est finalement le cœur de notre projet.

Le défi demande de conjuguer, à la fois, une unité qui nous a rassemblés depuis 2010 et la pluralité de nos situations. Ce projet appartient avant tout aux élus locaux qui ont pour une très large majorité d'entre eux une activité quasi bénévole et consacrent une partie significative de leur vie à l'intérêt général. Pour notre goût de l'action publique, nous poursuivrons le développement de la Communauté qui propose, aux Portes de la Brie et de la Métropole du Grand Paris, un périmètre aux atouts exceptionnels et des bassins de vie reconnus, entre villes et forêts.

NOTRE DÉFI EST CELUI DES TRANSITIONS QUI TIENNENT COMPTE DES RÉALITÉS LOCALES

Zones de développement économique proposant des capacités d'accueil pour toutes activités, dessertes routières et ferroviaires, équipements sportifs reconnus, vastes espaces agricoles et naturels valorisés par des liaisons douces contribuent à une qualité de vie qui nous permet de nous projeter dans l'avenir. Un avenir qui nécessite de la relance, de la cohésion, de la méthode, de la concertation et un plan d'actions.

Si notre défi est celui de la transformation et des transitions - travail, environnement, numérique, mobilités, cohésion sociale et territoriale - nous devons rester vigilants à ce qu'elles soient adaptées aux communes et qu'on ne les adapte pas partout sans une réelle analyse des opportunités. Si les exigences sont communes à tous les territoires, elles doivent aussi tenir compte des identités.

C'est pourquoi notre Communauté affirme ses réalités locales et milite pour laisser davantage de libertés aux territoires car les communes restent aussi des partenaires incontournables de la mise en œuvre des politiques publiques : plan climat, plan mobilité, relance de l'emploi et du commerce, santé... Et je crois profondément qu'une décision discutée et partagée se trouve plus légitimée qu'une décision imposée sans discussion. Pour toutes ces raisons, notre projet de territoire est à la hauteur de l'efficacité et du respect de nos actions communes.

Jean-François Oneto

Président de la communauté
Maire d'Ozoir-la-Ferrière

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

LES COOPÉRATIONS EN MARCHE

Laurent Gautier

1er vice-président
Maire de Tournan-en-Brie

Jean-Paul Garcia

2e vice-président
Maire de Gretz-Armanvilliers

Michel Papin

3e vice-président
Maire de Lésigny

Anne-Laure Fontbonne

4e vice-présidente
Maire de Férolles-Attilly

Un avenir commun. Une feuille de route. Un document politique et mesurable, le projet de territoire fixe un cap stratégique dans lequel nous avons décidé d'inscrire nos actions. C'est bien le guide de notre action publique locale qui acte notre obligation à nous entendre sur des objectifs concertés et à démontrer nos capacités collectives (habitants, élus, partenaires socio-économiques, associations et administrations).

Pour autant, ce qui définit notre avenir devra évoluer face aux incertitudes économiques et aux bouleversements inédits auxquels nous devons encore répondre. Alors que nous mesurons difficilement l'impact des crises, sanitaires, économiques et sociales, nous avons décidé de poursuivre - sans subir - un modèle de territoire et de solidarité publique qui se concrétise par des investissements et des services attendus par nos habitants. Car si la solidarité est communale, elle est aussi territoriale et doit aussi se traduire en actes. Depuis dix ans, nous avons réussi à inventer une gouvernance, portée par les parties prenantes elles-mêmes qui, bien que différentes et spécifiques, contribue à une coexistence et une complémentarité des ambitions.

DES FEMMES ET DES HOMMES QUI ONT FAIT LE PARI DE LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Notre situation géographique, à la croisée d'axes importants d'un Département que nous souhaitons préserver et valoriser, nécessite un projet adapté à notre potentiel budgétaire et porté par des femmes et des hommes qui font le pari de la solidarité intercommunale. En découvrant les prochaines pages de ce projet, vous pourrez mesurer l'impact de notre action communautaire et notre volonté de poursuivre son développement. Ce document constitue bien notre pacte financier, climatique, patrimonial et culturel, notre feuille de route pour la prochaine décennie.

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

REPÈRES

2010 — **Création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts** Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Férolles-Attilly

2012 — Lancement du premier projet de territoire

2013 — Intégration de Tournan-en-Brie

2015 — Passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU)

2016 — Déploiement de la fibre optique pour tous les habitants

2017 — Extension des compétences obligatoires et optionnelles rendues obligatoires par la loi NOTRe : Développement économique et emploi, protection et mise en valeur de l'environnement, voirie, construction d'équipements sportifs

2018 — Nouvelle compétence GEMAPI*, lancement du programme pluriannuel d'investissements, du TAD

2019 — Lancement du schéma des liaisons douces (13 km), du plan climat énergie territorial, du festival de jazz

2020 — Inauguration du dojo intercommunal, réflexion sur le 2e projet de territoire 2021 - 2030

2021 — Élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique, déploiement du Contrat territorial global, ouverture du terrain familial

2030 — Inaugurations de la salle de gymnastique, du centre nautique, des rénovations des zones d'activité économique, du demi-échangeur de la Nationale 4, de la mise en place du plan d'actions sur le Climat, de la piste cyclable RER V Paris - Tournan-en-Brie...

* GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

UNE VISION, UNE MÉTHODE

Travail prospectif de ce que sera la Communauté à horizon de 5 à 10 ans, le projet de territoire affirme une vision collective, plus forte et équilibrée. La méthode a permis de projeter la Communauté et les communes dans une cohérence territoriale prenant en compte les potentiels, les fragilités et les ressources locales. Illustration de la démarche, illustration de la méthode.

GOUVERNANCE ET PLANIFICATION

I DIAGNOSTIC I
CONFÉRENCE DES VICE-PRÉSIDENTS DU 5 JANVIER 2021

Plan pluriannuel d'investissements, ateliers thématiques (PCAET), analyses des données socio-économiques (observatoire départemental, services de l'Etat), commissions thématiques intercommunales, la conférence, en s'appuyant sur la méthode AFOM (atouts, forces, opportunités, menaces) a permis de partager une vision partagée par tous respectueuse des choix des communes.

I DÉFINITION DES OBJECTIFS I
COMITÉ DES MAIRES LE 9 MARS 2021

Les élus se sont accordés sur les enjeux du territoire à prioriser et les axes stratégiques permettant de valoriser les ambitions de la Communauté et des communes.

- **AXE 1 : Affirmer notre stratégie économique et créer de la richesse**
- **AXE 2 : Aménager le territoire de manière « Énergétiquement » raisonnée et durable**
- **AXE 3 : Engager le territoire pour améliorer la vie des habitants**
- **AXE 4 : Accélérer la transition et préserver nos ressources**

I PROPOSITIONS D'ACTIONS I
LE 5 AVRIL 2021

Suite à une réunion de concertation avec les services de l'Etat réunissant les élus communautaires et les administrations pour définir les priorités de l'action publique, les services communautaires et communaux ont proposé des actions pouvant s'inscrire dans le projet de territoire et le Contrat de Relance de Transition Ecologique.

I TRAVAIL D'ÉCRITURE I
DÉCLINAISON DES AMBITIONS EN ORIENTATIONS ET ACTIONS

Pilotage du Président et de la direction générale
5 bureaux communautaires entre mars et juin 2021, deux réunions des Maires

I VALIDATION DU TRAVAIL I
LE 15 JUIN 2021

Les conseillers communautaires, réunis en bureau, ont amendé le travail d'écriture.
Le projet finalisé sera partagé le 29 juin 2021 au Conseil communautaire. Il sera ensuite adressé aux conseillers municipaux, aux associations, aux acteurs locaux et mis en ligne sur tous les réseaux.

1 — DIAGNOSTIC : Faire un état des lieux des 10 premières années, réinterroger l'avenir et les défis, approfondir les stratégies

2 — STRATÉGIE : Contribuer à l'attractivité territoriale, organiser les politiques publiques, soutenir une vision globale

3 — PLAN D'ACTIONS : Déterminer des actions concrètes et transversales, définir des indicateurs de suivi et de performance

4 — ADOPTION DU PROJET : Partager dans les instances publiques et/ou comité stratégique, identifier les ressources, adapter le projet aux besoins des populations

NOTRE TERRITOIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

5 communes
68 km²
1,1 % de la Seine-et-Marne

POPULATION

46 157
habitants en 2020 *

+ 184
habitants entre 2012 et 2017 (+ 0,4%)

38,1%
< 30 ans

11,4%
taux de natalité entre 2012 et 2017

21%
> 60 ans

684 hab/km²

*Chiffres INSEE 2020

ENVIRONNEMENT

33%
de surfaces agricoles
33% de forêts
33% de surfaces urbanisées

4
cours d'eau

4
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

7,4 tCO_2
empreinte carbone du territoire
(10,6 tCO_2 moyenne française)

Objectifs 2030 du Plan Climat Air Enérgie Territorial

- ↘ **21%** de la consommation d'énergie finale par rapport à 2015
- ↘ **37%** des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- ↘ **15%** des GES qui devront être séquestrés par la biodiversité
- ↗ **10%** d'énergie renouvelable produite localement

OZOIR-LA-FERRIÈRE
20 331 habitants*

LÉSIGNY
7 214 habitants*

FÉROLLES-ATTILLY
1 237 habitants*

GRETZ-ARMAINVILLIERS
8 657 habitants*

TOURNAN-EN-BRIE
8 718 habitants*

ÉCONOMIE

13 019
emplois en 2017
dont 11 250 salariés (86,4%)
dont 5 544 femmes (42,6%)

8 zones d'activité économique
soit 231 hectares de foncier économique

3 448
établissements en 2018
dont 14,6% avec plus de 10 salariés
dont 3,4% avec 50 salariés et plus.

9,1%
Taux de chômage en 2020

7,1%
moyenne départementale

7,7%
moyenne régionale

PÔLES D'ATTRACTIVITÉ

3 golfs
1 camping et cabanes
1 parc zoologique
1 parc de loisirs (accrobranche)
1 salle de spectacles (500 places)
2 conservatoires de musique
1 arboretum
5 monuments classés et inscrits
1 observatoire d'astronomie
1 clinique
1 hôpital
3 gares RER
3 axes routiers majeurs (A4, Nationale 4, Francilienne)

HABITAT

19 026
logements en 2017*

dont 17 768 résidences principales (93%)
dont 1 021 logements vacants (5%)

*sources INSEE

SERVICES DU TERRITOIRE

3
relais emplois intercommunaux

1
service commun instruction de l'urbanisme (513 dossiers instruits en 2020, +3% par rapport à 2019)

1
service de Transport À la Demande intercommunal

1
dojo niveau régional

1
salle de gymnastique (en construction)

1
centre aquatique (en construction)

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR RÉPONDRE À LA RELANCE ET À NOS AMBITIONS DE DEMAIN

1 AFFIRMER NOTRE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET CRÉER DE LA RICHESSE

À 30 km de Paris, fort de ses réseaux existants et en projet, avec ses huit pôles économiques et ses 3 448 acteurs (463 commerçants et artisans), la Communauté de communes entend bien renforcer durablement son attractivité francilienne aux côtés des agglomérations voisines.

Il s'agit d'inscrire notre action communautaire en cohérence avec les objectifs fixés par la Région, en engageant la requalification de ses zones d'activités avec des aménagements d'un bon niveau qualitatif, en affirmant notre mission d'interlocuteur unique des entreprises qui souhaitent s'installer, en mettant en lien les demandeurs d'emploi avec les entreprises, en accompagnant des porteurs de projet créateurs de richesse et dont les dynamiques bénéficient surtout aux habitants.

Équilibre, ambition, créativité sont nos leviers pour répondre aux enjeux.

2 AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE «ÉNERGÉTIQUEMENT» RAISONNÉE ET DURABLE

Les Portes briardes entre villes et forêts sont un territoire préservé qui allie urbain et rural tout en présentant une grande attractivité et une évolution maîtrisée. Nous avons su affronter de nombreuses mutations pour rester une terre d'avenir. En s'appuyant sur l'existant, nous voulons prendre en compte les aspirations de nos habitants en organisant les coopérations ville-centre, communes et bassins de vie sur un territoire multipolaire aux dynamiques et aux influences diverses.

Conserver un cadre de vie privilégié est une attente forte de la population et c'est tout l'enjeu de l'aménagement de notre territoire. En ayant conscience des défis climatiques, nous avons fait preuve d'un volontarisme exemplaire en matière de mobilités alternatives et nous continuerons à impulser de nouvelles dynamiques pour répondre aux enjeux présents et futurs qui se déclineront autour d'un plan stratégique de mobilité intermodale vélo, bus et train.

Nous souhaitons connecter notre territoire aux réseaux structurants de l'Île-de-France tout en accompagnant nos communes dans leurs projets d'aménagement et de rénovation. C'est bien une politique de cohésion territoriale que nous valorisons en soutenant les interventions en faveur de l'habitat, de la mutabilité des services publics, des déplacements, d'une gestion différenciée de nos politiques et interventions.

MOBILITÉS
GRETZ-ARMAINVILLIERS

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS

3 LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER LA VIE DE NOS HABITANTS

Le territoire se donne comme objectifs de garantir le droit aux équipements pour tous et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des usagers des services publics pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de projeter leur parcours de vie au sein des Portes briardes entre villes et forêts.
Ces équipements sportifs, culturels mais aussi sociaux, de santé doivent être au centre de notre offre de services. Nous souhaitons que leur essor soit soutenu car ils participent à notre rayonnement et au développement de nos partenariats locaux.

Si le territoire est bien couvert en fibre optique, certaines zones du territoire ont un débit de connexion faible. Si des dynamiques de rattrapage sont en cours, les besoins de connectivité de tous les acteurs (habitants, entreprises, tiers lieu, acteurs publics) doivent être immédiats. La Communauté de communes soutiendra la dématérialisation qui favorise l'inclusion des personnes qui n'ont pas accès à des services complémentaires ou au numérique.

4 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ET PRÉSERVER NOS RESSOURCES

Jeune collectivité, Les Portes briardes entre villes et forêts, en ayant conscience de la demande de ses habitants en matière d'exemplarité écologique, dans un contexte de lutte contre le changement climatique, affichent l'ambition d'un territoire à énergie positive. Pour autant, l'approche énergie-climat n'est qu'un volet d'une stratégie qui se veut plus conquérante pour adapter ses transitions aux objectifs notamment de santé publique. Ils sont désormais constitutifs de notre projet de territoire.

La Communauté de communes, en élaborant son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), lancé en 2019, s'impose comme l'autorité organisatrice d'une véritable politique verte locale. En soutenant la production d'énergies renouvelables, en sensibilisant nos habitants sur leur consommation d'énergie, en luttant contre les inondations, en multipliant les expérimentations, aujourd'hui nous dessinons un territoire que nous souhaitons à haute valeur ajoutée. L'adaptation au changement climatique nécessite d'effectuer collectivement de véritables changements de pratiques.

CŒUR DE VILLE
OZOIR-LA-FERRIÈRE

2021-2030 LES PORTES BRIARDES
ENTRE VILLES ET FORÊTS, DES ATOUTS POUR LA SEINE-ET-MARNE ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

BUDGET 2021
40 MILLIONS D'EUROS

FONCTIONNEMENT :
23,2 MILLIONS D'EUROS

INVESTISSEMENT :
16,6 MILLIONS D'EUROS*

* Programme d'investissements 2017 - 2026 : 42 millions d'euros

EMPLOI
- Renforcement des compétences des demandeurs d'emploi
- Plateforme digitale dédiée à l'emploi

FIBRE OPTIQUE
- Déploiement de 12 000 prises
- 99% du territoire couvert en 2022 représentant 10 971 locaux

SANTÉ
- Identification des déserts médicaux
- Coordination d'une action publique au travers d'un contrat local de santé
- Mutuelle intercommunale pour les habitants

SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES ET AU PATRIMOINE
- Rénovation du patrimoine communal
- Création d'un parc de détente
- Mise en accessibilité des voiries
- Enfouissement des réseaux
- Création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- Aménagement et rénovation de 8 zones d'activités
- Adaptation des infrastructures de voirie (Nationale 4)
- Soutien au commerce et à l'artisanat

GESTION DES DÉCHETS
- 17 452 foyers

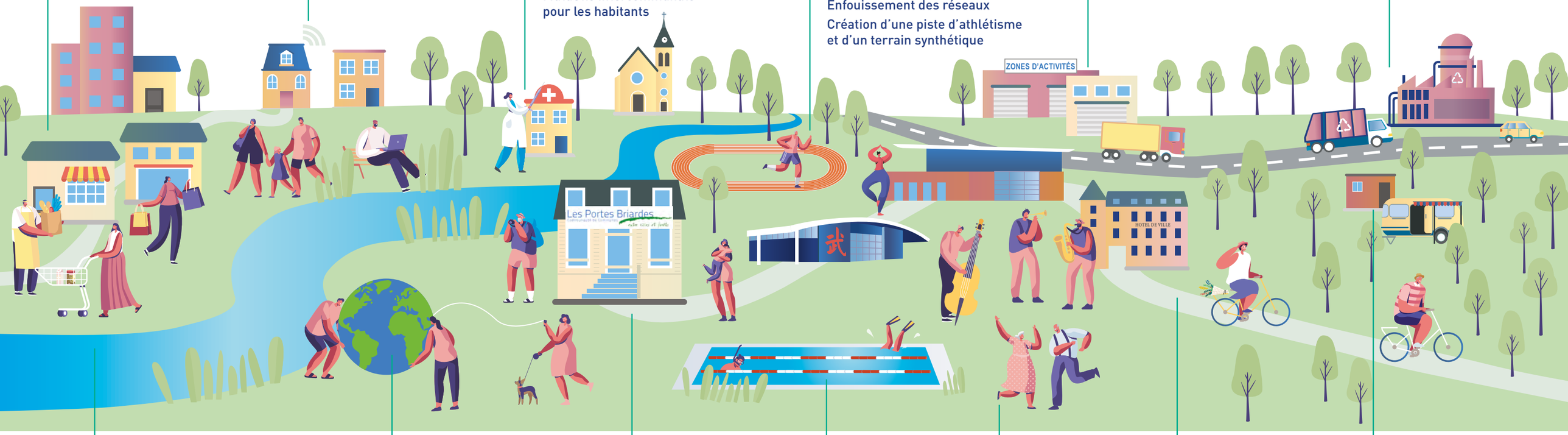

AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS
- Entretien des cours d'eau
- Aménagement d'un bassin hydrographique

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- Plan Climat Air Énergie Territorial
- Plateforme territoriale de la rénovation énergétique

POLITIQUE DE LA VILLE
- Contrat ville d'Ozoir-la-Ferrière

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- Construction et gestion : Dojo, salle de gymnastique, centre aquatique

CULTURE
- Festival de jazz depuis 2018

NOUVELLES MOBILITÉS
- 13 km de circulations douces réalisés depuis 2019
- Plan local des mobilités
- Transport à la demande*
- RER V Paris - Tournan-en-Brie

DEUX AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

UN TERRAIN FAMILIAL INAUGURÉ EN 2021

* Labellisé en Île-de-France

NOTRE PLAN D'ACTIONS

1 AFFIRMER NOTRE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET CRÉER DE LA RICHESSE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Protéger l'activité et l'emploi à court terme, mais aussi préparer la Communauté de communes à faire face aux défis économiques en 2030

ACTIONS

- **Porter** un programme global de redynamisation de nos huit zones d'activités économiques par des rénovations et des aménagements pour leur redonner fonctionnalité et attractivité

- **Développer** des infrastructures pour améliorer les connexions entre zones et sécuriser leur traversée (construction d'un demi-échangeur sur la Nationale 4 à Gretz-Armanvilliers notamment)

- **Conforter** les accessibilités routières et ferroviaires pour rester un territoire attractif

- **Requalifier** les espaces économiques existants (travailler sur l'image des zones par un marketing efficace, uniformiser leur gestion et leur entretien pour une cohérence économique territoriale...)

RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE ACTEURS ET ACTIVITÉS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Faciliter l'installation et le développement des entreprises et des commerces

ACTIONS

- **Animer** l'observatoire économique et foncier

- **Animer** et valoriser un réseau de partenaires pour prospecter des projets à forts potentiels et pourvoyeurs d'emplois

- **Faire baisser** les taux de vacance commerciale

- **Dynamiser et développer** les commerces de proximité, accompagner l'évolution de la structuration commerciale

- **Communiquer** sur les dispositifs d'aides

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Maintenir et développer l'emploi local

ACTIONS

- **Identifier / anticiper** les besoins locaux et faciliter la mise en place de programmes collectifs et qualifiants pour les demandeurs d'emploi

- **Recenser** les besoins en recrutement des entreprises du territoire et animer le dispositif de mise en relation avec les demandeurs d'emploi

- **Valoriser** les outils numériques de la Communauté et des partenaires (plateformes digitales, réseaux...)

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_1

2 AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE « ÉNERGÉTIQUEMENT » RAISONNÉE ET DURABLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Planifier l'aménagement de l'espace et conforter les centralités

ACTIONS

- **Conserver** un territoire vivant en favorisant les projets de redynamisation des centres, lieux où de multiples fonctions (habitat, commerce, équipements, services, accessibilité et patrimoine) se rencontrent et interagissent

- **Améliorer** le cadre de vie des populations les plus touchées par la recherche de solutions correctrices et efficaces permettant de répondre aux nuisances urbaines, aériennes et sonores

- **Lutter** contre les effets d'îlots de chaleur urbains en végétalisant et en arborant les équipements et les espaces publics

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Offrir des équipements performants, solidaires et sécurisés

ACTIONS

- **Favoriser** l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'égalité des chances en mettant en œuvre une planification et une programmation des aménagements d'accessibilité des infrastructures et des services publics

- **Équiper** tous les groupes scolaires d'alarmes pour répondre aux plans de mise en sécurité (accidents majeurs d'origine naturelle, technologique ou des situations d'urgence particulières)

- **Favoriser** les dynamiques locales en renforçant les projets de construction et de rénovtion durables au service du quotidien des habitants : un restaurant scolaire priorisant les circuits courts et la production locale (+ 60%), un centre technique, des écoles, des équipements sportifs et culturels, des bâtiments publics...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer une politique inclusive des mobilités attractives afin de favoriser les mobilités « décarbonées »

ACTIONS

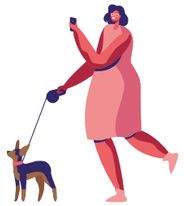

- **Coordonner** des aménagements dédiés aux modes actifs (dont les vélos) dans un souci de continuité et de sécurité : création d'ouvrages de franchissement, mise en œuvre d'une signalétique adaptée, accessibilité, prise en compte des ambiances diurnes et nocturnes dans une logique de maîtrise des consommations énergétiques

- **Réduire** les trafics automobiles en développant les mobilités alternatives à la voiture individuelle comme les services d'autopartage, les aires de covoiturage, les rabattements vers le réseau de transport en commun et limiter les problèmes de congestion et de stationnement

- **Accélérer** le déploiement les mobilités propres en soutenant un solide réseau de points de recharge sur les voiries publiques

- **Transformer** les espaces publics autour des gares (Pôles) pour mieux les intégrer dans leur environnement, garantir une véritable intermodalité entre tous les modes (aménagements cyclables, stationnement, services pour le vélo, etc...) et limiter les déséquilibres de desserte entre les quartiers

- **Adapter** l'offre et améliorer la performance des transports en commun et notamment du transport à la demande gratuit, communal et intercommunal, pour répondre aux besoins locaux et porter une attention particulière pour les populations en situation de fragilité (accessibilité des bus et des arrêts, itinéraire, fréquence)

- **S'engager** à conforter la place de la marche à pied au sein des espaces publics viaires, souvent abordée sous le seul angle de l'accessibilité dans les politiques publiques, pertinente pour les déplacements de proximité dont les scolaires en améliorant leur accueil : sécurisation des espaces, logique des itinéraires, qualité et entretien des aménagements, etc.

- **Mesurer** l'impact des actions entreprises auprès des habitants et des partenaires

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

3 ENGAGER LE TERRITOIRE

POUR AMÉLIORER LA VIE DE NOS HABITANTS

Parce que les aspirations et les modes de vie des habitants changent, les pratiques des équipements publics doivent s'adapter aux évolutions en proposant une offre plus large, en assurant une complémentarité des échelles (équipement de proximité à équipement de rayonnement intercommunal et départemental), en garantissant tout simplement une meilleure qualité de vie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Créer des équipements sportifs, dans une volonté d'équilibre territorial, conçus pour être mutualisables, adaptables et partagés et répondre ainsi aux besoins du plus grand nombre

ACTIONS

- **Construire** un centre aquatique destiné au grand public, aux scolaires, (dispositifs *J'apprends à nager* et *Aisance aquatique*) aux clubs et associations répondant à des prescriptions nécessaires en matière de développement durable et de qualité du service public, relié par la création d'infrastructures viaires et cyclables, de transport en commun

- **Offrir** deux équipements sportifs construits dans une démarche de qualité environnementale qui a guidé les choix architecturaux et techniques (optimisation des consommations des fluides et des énergies) permettant de viser les homologations régionales dans la plupart des disciplines sportives en gymnastique et en arts martiaux. Les deux équipements ont d'ores et déjà obtenu la labellisation Terres de Jeux 2024 permettant d'accueillir des sélections internationales

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Soutenir un écosystème numérique inclusif

ACTIONS

- **Inventer** de nouveaux services à destination des habitants : dématérialisation et numérisation des services à la population

- **Transmettre** et partager les arts, la culture et le patrimoine permettant d'animer le territoire et de réduire les inégalités en offrant à tous les habitants un accès aux œuvres à travers le monde grâce à un musée numérique Micro-folie ou au rayonnement du Festival de jazz des Portes briardes entre villes et forêts

- **Accélérer** la couverture numérique du territoire en fibre optique en profitant de la relance économique pour répondre aux besoins nouveaux et réduire les nuisances liées à l'exploitation des réseaux

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Vivre solidaire

ACTIONS

- **Faciliter** l'accès aux services de soins de proximité pour répondre à la désertification médicale : le droit à la santé engage les collectivités à interroger la démographie médicale actuelle et future et à soutenir l'installation d'équipements (maison de santé) de proximité ainsi que la mise en œuvre d'une politique de développement équilibré de l'offre de soins à travers une réflexion concernant l'opportunité de la mise en œuvre du Contrat local de Santé (CLS) à l'échelle du bassin de vie

- **Soutenir** les actions d'accès aux droits de la population en développant une Maison France Service permettant de simplifier la relation des usagers à leurs services publics départementaux et nationaux et / ou une Maison d'accès aux droits avec la présence notamment de services d'aides aux victimes et aux personnes en difficultés, de prévention de la délinquance, de résolution des conflits

- **Maintenir** la vitalité du territoire développant les solidarités intergénérationnelles et les synergies associatives dans des lieux adaptés (dispositifs de cohabitation et garantie de mixité) participant au devenir du territoire

4 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER NOS RESSOURCES

Les transitions énergétiques et écologiques sont le fil rouge des enjeux de notre territoire. Leur prise en compte doit permettre de réinterroger nos projets d'aménagement et présenter une véritable opportunité pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Leur poursuite permettra de préserver la qualité de vie des habitants, d'améliorer la performance de l'habitat et des équipements, de réaliser des économies budgétaires.
La complexité des problématiques climatiques et des mutations à engager nécessiteront une coordination de tous les acteurs du territoire pour développer des solutions innovantes.
Au travers des actions et des politiques publiques engagées pour limiter l'impact des activités humaines et faire que chacun puisse devenir un moteur de notre ambition, nous prenons place dans le monde de 2030.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL
Diminuer les consommations énergétiques locales

ACTIONS

- **Réduire** les consommations énergétiques en améliorant les performances des bâtiments publics et du patrimoine pour tendre vers des objectifs de neutralité carbone

- **Accélérer** des rénovations thermiques des bâtiments communaux et communautaires, des habitations en intégrant des critères d'efficacité et de sobriété énergétique dans les marchés publics / privés

- **Mettre** en œuvre la lutte contre les précarités énergétiques grâce au développement d'une plateforme intercommunale de la rénovation énergétique : conseils techniques aux particuliers pour diminuer les consommations, informations sur les aides financières...

- **Rénover** les flottes publiques par des véhicules propres

- **Développer** des productions autonomes et locales d'énergie : panneaux photovoltaïques, géothermie pour les bâtiments publics, soutien à la filière bois (approvisionnement local), récupération de chaleur fatale

- **Effacer** les réseaux électriques et rénover l'éclairage public

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Préserver et valoriser les milieux naturels pour un développement durable

ACTIONS

- **Protéger** et préserver les espaces naturels remarquables (dans les zones humides)

- **Être** garant de la qualité de traitement et de rejet des eaux usées en assainissement collectif et non collectif

- **Maîtriser** le ruissellement des eaux pluviales et répondre au risque d'inondations sur les secteurs les plus exposés : mise en place d'une stratégie de désimperméabilisation des sols

- **Réaliser** les investissements nécessaires pour lutter contre les vulnérabilités du territoire et limiter les impacts du changement climatique : création d'une micro-station d'épuration, de bassins tampons, de postes de refoulement

- **Lutter** contre les pollutions en sensibilisant les habitants sur l'impact de leurs pratiques quotidiennes sur la contamination des eaux, des sols, des biodiversités, des espaces publics

- **Transformer** les déchets en ressources en encourageant les initiatives locales, l'économie circulaire étant aussi une réponse pour mettre un terme au cycle *fabriquer, consommer, jeter*

- **Ambitionner** des stratégies de reconquête de la nature en préservant les continuités écologiques

COULÉE VERTE
OZOIR-LA-FERRIÈRE

PARC DE DÉTENTE
GRETZ-ARMAINVILLIERS

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

UN TERRITOIRE À HAUTE QUALITÉ CONCERTÉE

COMITÉ DE PILOTAGE

Une gouvernance agile et resserrée pour suivre le bon avancement du projet du territoire et l'élaboration des contrats (Préfet, Maires, vice-présidents, partenaires de l'État, administrations, habitants (via site Internet avec recueil des observations))

CONCERTATION

Questionnaire de satisfaction

Réunions d'échanges avec les Maires, avec les élus de la Communauté

Registre de concertation au siège de la Communauté

Forum numérique

ÉVALUATION DU COMITÉ TECHNIQUE

Avancement des actions, pertinence des nouvelles actions (adaptation, abandon..), intégration au projet, au CRTE, au PCAET...

RENCONTRES LOCALES AVEC LES MAIRES, RÉFLEXIONS SUR LES OUTILS DE SUIVI

Ateliers collaboratifs communes et Communauté

Échanges avec les associations et des acteurs socio-économiques

INDICATEURS DE SUIVI

- Inventaire des espèces animales et végétales
- Nombre de bornes électriques
- Baisse des consommations énergétiques
- Nombre de logements réhabilités
- Augmentation du covoiturage
- Baisse des consommations d'éclairage public
- Taux de fréquentation des pistes cyclables
- Baisse des gaz à effet de serre

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

FÉROLLES-ATTILLY

TOURNAN-EN-BRIE

LÉSIGNY

OZOIR-LA-FERRIÈRE

GRETZ-ARMAINVILLIERS

Les Portes Briardes
Communauté de Communes
entre villes et forêts

Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts
43, avenue du Général de Gaulle
77330 Ozoir-La-Ferrière
Tél. : 01 78 48 40 20
Contact : contact@lesportesbriardes.fr

Rédaction : Delphine Deren - Conception graphique : stephaniesaouaf.com

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Annexe 2 - Nouvelles fiches actions

Projet

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

AVENANT N°1 CRTE

Maitre d'œuvre	Action	Coût total	DETR 2023	DSIL 2023	Autres subventions Etat	Autres subventions Partenaires
Axe 2 - ENGAGER LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER LA VIE DE NOS HABITANTS						
Tournan-en-Brie	Aménagement du centre de la piste d'athlétisme	184 506,00 €	61 502,00 €			
Axe 3 - ENGAGER LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER LA VIE DE NOS HABITANTS						
CCPB	Création d'un centre aquatique intercommunal	13 547 301,00 €		1 000 000,00 €	ANS :1 000 000 € ADEME : 218 610 €	Département CID 2 : 500 000 € Région fonds chaleur : 150 150 € Région plan piscines : 800 000 €
Axe 4 - ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET PRESERVER NOS RESSOURCES						
Tournan-en-Brie	Modernisation de l'éclairage public et modification du cycle d'éclairement	867 789,48 €	289 263,16 €			Région : 150 000,00 € Certificat d'énergie : 46 606,00 €
Lésigny	Rénovation de l'éclairage d'ambiance du gymnase des Hyverneaux	6 000,00 €	4 000,00 €			
	Rénovation éclairage des terrains de tennis couverts du complexe de l'entre deux parcs	40 020,00 €	26 680,00 €			
TOTAL		**14 645 616,48 €**	**1 381 445,16 €**		**1 218 610,00 €**	**1 646 756,00 €**

Projet

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	ENGAGER LE TERRITOIRE POUR AMELIORER LA VIE DE NOS HABITANTS
Objectif opérationnel	Créer des équipements sportifs, dans une volonté d'équilibre territorial, conçus pour être mutualisables, adaptables, partagés et répondre ainsi aux besoins du plus grand nombre
Intitulé de l'action	aménagement du centre de la piste d'athlétisme — N°

Phase de l'action	
	Réflexion
x	En cours
	Achevée
	Annulée

Critères			
	Atténuation	x	Maîtrise de l'énergie
x	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Porteur de l'action	ville de Tournan en Brie
Partenaire(s) associé(s)	ETAT

Contexte

La ville de Tournan-en-Brie a, depuis quelques années, entrepris de diversifier l'offre sportive existante au stade de Tournan-en-Brie.
Ainsi, ont été réalisés depuis 2018 :
- un skate park
- une piste de BMX
- un terrain de foot synthétique (avec remplissage en liège pour prendre en compte la dimension environnementale
- une piste d'athlétisme)

De plus un projet de réalisation de tribunes et de deux vestiaires (qui viendraient se substituer à des équipements énergivores) est en cours pour une livraison courant 2023.
La piste d'athlétisme a été créée pour répondre à deux besoins :
- une demande croissante d'une pratique compétitive d'athlétisme relayée par notre club local, l'ASCT course à pied, qui souhaitait diversifier son offre
- une demande d'équipement répondant à toutes celles et ceux s'adonnant à la course à pied de loisir ou d'entretien et qui pratiquaient sur la voie publique avec tous les dangers que cela représentait. Là encore, l'ASCT, dont les adhérents, ne cessent d'augmenter, s'est faite le relai de ces difficultés.

Enfin, depuis que la piste d'athlétisme a été créé en 2019, l'ASCT compte 54 jeunes adhérents de 6 à 17 ans dont 24 filles. Le club a créé une section Kid avec un professeur diplomé. Cette année, et pour la première fois, le club va présenter des jeunes dans des compétitions.

Description de l'action

Aménagement du centre de la piste d'athlétisme avec :
- une aire de lancer de poids
- un sautoir en hauteur
- un sautoir en longueur

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025	2026
	x			

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
aménagement de la piste d'athlétisme	153 755,00 €	30 751,00 €	184 506,00 €
Total	153 755,00 €	30 751,00 €	184 506,00 €

Moyens financiers

Nature des recettes	€	%
Etat(DETR)	61,502,00€	40%

Reste à charge de la collectivité	92 253,00 €

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
augmentation du nombre d'adhérents	nombre d'adhérent inscrit depuis 2019	hausse du nombre d'adhérent à partir de 'laménagement du centre de la
		nombre d'adhérent de la communauté de communes

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	N°3 : engager le territoire pour améliorer la vie de nos habitants		
Objectif opérationnel	Créer des équipements sportifs, dans une volonté d'équilibre territorial, conçus pour être mutualisables, adaptables et partagés pour répondre ainsi aux besoins du plus grand nombre		
Action	Création d'un centre aquatique intercommunal	N°	

Phase de l'action	
	Réflexion
X	En cours
	Achevée
	Annulée

Porteur de l'action	Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts

Partenaire(s) associé(s)	Etat	ADEME
	Région Ile-de-France	Département de Seine-et-Marne
	Délégataire	

Contexte	La pratique sportive est un axe fort du projet de territoire 2021-2030 et l'offre intercommunale se structure progressivement autour de trois équipements sportifs d'envergure offrant une complémentarité des pratiques : un dojo, un complexe de gymnastique et un centre aquatique. En réalisant un centre aquatique intercommunal, les élus de la communauté de communes ont une ambition politique forte de répondre à des enjeux et des objectifs aussi bien locaux, départementaux, régionaux que nationaux. L'étude d'opportunité réalisée en septembre 2017 a confirmé l'intérêt de ce type d'équipement pour combler une carence d'infrastructures aquatiques sur le territoire, permettre d'accroitre l'accueil des publics scolaires et familiaux et développer une nouvelle offre de pratiques de loisirs et de détente. Il complète l'offre existante puisque la piscine Catherine Plewinski, construite en 1975 sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière, intègre un bassin unique de 25 m x 12,5 m et nécessite des travaux de requalification pour répondre aux normes environnementales et d'accessibilité, actuelles et futures. La performance environnementale de l'équipement est un enjeux phare du projet : les nombreuses techniques retenues et modalités spécifiques de construction permettront de répondre à des prescriptions de haut niveau en matière de développement durable et d'économie d'énergie. Ce projet répond d'ores et déjà aux ambitions de la région Ile-de-France et de l'Etat traduit par un soutien financier à hauteur de 800 000 € dans le cadre du plan piscine régional et de 368 760 € au titre des « fonds chaleur ». L'attribution des marchés de travaux est projetée au cours du 1er semestre 2023, l'ouverture au public est programmée au troisième trimestre de l'année 2025.

Projet

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
099_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Description de l'action	Impacts
L'ambition des élus s'inscrit au cœur de la stratégie nationale visant à ce que tous les enfants entrant en classe de 6è sachent nager. Ainsi, le centre aquatique intercommunal répondra en priorité aux besoins des écoles du territoire. Il favorisera notamment les pratiques sportives et récréatives du grand public dans une démarche qui se veut à la fois sociale, familiale, ludique. En effet, il offrira de nouveaux créneaux répondant aux besoins accrus de fréquentation des familles, des associations sportives et des établissements scolaires. Les vestiaires serviront aussi bien aux scolaires qu'au grand public qui pourront être accueillis simultanément en raison de l'existence de deux parcours du baigneur distincts. Opérationnellement, le centre aquatique est articulé autour d'un bassin sportif de 250 mètres carrés, complété d'un bassin d'apprentissage de 130 mètres carrés et d'un splashpad de 60 mètres carrés. Les espaces extérieurs seront composés de plages minérales et végétales avec un pentagliss de 4 couloirs de 60 mètres de longueur. L'agence Chabanne, retenue pour ce projet, propose un projet architectural familial, **qualitatif**, **innovant** et **exemplaire quant aux performances techniques et énergétiques** : permettre, de par sa conception, des **économies d'énergie** tout en mettant **l'accent sur la production** et **l'utilisation d'énergies renouvelables**. Ainsi, une **solution de chauffage par la géothermie couvrira près de 80% des besoins en chaleur** et en fraicheur du centre aquatique. Des **dispositifs architecturaux favoriseront le confort** aussi bien estival qu'hivernal : orientation du bâtiment, présence de baies vitrées sur toute la façade exposée au sud, puits de lumière naturelle par exemple. La **mise en place d'une solution de production d'énergie par des panneaux photovoltaïques,** à l'étude, **doit permettre de** réduire au maximum les besoins en énergie pour **tendre vers l'autosuffisance énergétique, favorisant ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La performance technique de l'équipement sera optimisée** par la mise en place de filtres dits « perlites » permettant de réaliser des économies d'eau et d'énergie significatives. Le bâtiment sera innovant, modulable et de qualité Sa **conception** sera **bioclimatique**, les **matériaux biosourcés**. En terme d'accessibilité, l'équipement est situé à proximité d'axes de circulation majeurs, des gares RER de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie. Il sera desservi par les liaisons douces intercommunales, proposera une zone de stationnement dédiée aux vélos ainsi qu'un parking de 70 places de stationnement permettant d'accueillir les bus et les voitures. Des bornes de recharges électriques seront également mises à disposition.	1 Réduire les consommations de fluides : eau, électricité, gaz 2 Réduire la production de gaz à effets de serre (GES) 3 Favoriser l'accessibilité par les mobilités douces

Calendrier prévisionnel			
2022	2023	2024	2025
Phase APD	Phase PRO, début de la phase DET	Phase DET	Fin de la phase DET, AOR et ouverture au public

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
09_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_2

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	8 842 875 €	1 768 575 €	10 611 450 €
MOE	1 218 272 €	243 654 €	1 461 926 €
CT, CSPS, CSSI	53 525 €	10 705 €	64 230 €
VRD	75 000 €	15 000 €	90 000 €
Géothermie	624 600 €	124 920 €	749 520 €
Etudes diverses	234 812 €	46 962 €	281 775 €
Matériel sportif	157 000 €	31 400 €	188 400 €
Assurance	100 000 €	- €	100 000 €
Total	**11 306 085€**	**2 241 217 €**	**13 547 301 €**

Moyens financiers sollicités		
Nature	€	%
Etat : DSIL 2023	1 000 000 €	7%
ANS : équipement structurant	1 000 000 €	7%
Département : CID 2	500 000 €	4%
Moyens financiers obtenus		
Nature	€	%
Région ; fonds chaleur	150 150 €	1%
ADEME : fonds chaleur	218 610 €	2%
Région : plan piscines	800 000 €	6%
Total	**3 668 760 €**	37%

Reste à charge de la collectivité	**9 878 541 €**	73%

Objectif(s) à atteindre d'ici 2028	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
- Assurer l'apprentissage de la natation considérant les plans nationaux - Maitrise des coûts de fonctionnement - Créer un équipement énergétiquement performant	- Part des publics scolaires primaires fréquentant le centre aquatique - Montant de la sujétion de service public et de la subvention de fonctionnement allouée au délégataire - Volumes de consommation des fluides - Degré d'atteinte du contrat de performance énergétique	- Chaque classe fréquente le centre aquatique en sus des obligations de l'Education Nationale - Baisse du montant de l'enveloppe allouée tout au long de la durée de la délégation - Inférieurs aux ratios conventionnels (kWh et L /baigneurs) - La performance énergétique doit s'améliorer tous les ans

Projet

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	**ACCELERER LA TRANSITION ET PRESERVER NOS RESSOURCES**		
Objectif opérationnel	**Diminuer les consommations énergétiques locales**		
Intitulé de l'action	**modernisation de l'éclairage public et modification du cycle d'éclairement**	**N°**	

Phase de l'action	
	Réflexion
x	En cours
	Achevée
	Annulée

Critères			
X	Atténuation	**x**	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Porteur de l'action	**ville de Tournan en Brie**
Partenaire(s) associé(s)	**REGION**
	ETAT

Contexte	**La ville de Tournan-en-Brie a, depuis quelques années, débuté un plan de remplacement des éclairages publics par un éclairage à Led. Ainsi chaque refection de voirie s'est accompagné du remplacement des lanternes par un éclairage led avec variateur de luminosité et détecteur de présence.** **Afin d'accélerer son action en faveur de la transition écologique, la Ville a , dans le cadre de son plan de sobriété en faveur d'une réduction des consommations énergétiques et par voie de conséquence aux fins de répondre aux problématiques de coût de l'énergie, a sollicité son prestataire pour dans un premier temps, réaliser un schéma directeur d'Aménagement Lumière visant à classifier les rues de la ville par catégories (résidentiels, centre-ville, commerces, grands axes routiers...) afin de donner un sens :** **- au niveau d'éclairement attandu** **- à l'abaissement drastique de puissance programmé** **-aux horaires pendant lesquels la luminosité est abaissée**

Description de l'action

Remplacement de 771 lanternes par des Led et modification du cycle d'éclairement comme suit :

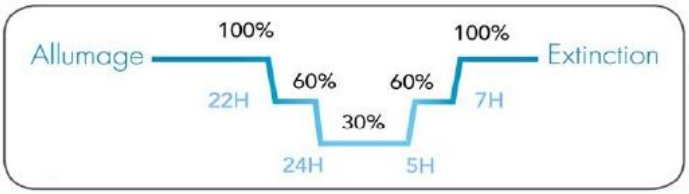

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025	2026
	x			

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
remplacement de 771 lanternes d'éclairages publics par des LED	**723 157,90 €**	**144 631,58 €**	**867 789,78 €**
Total	**723 157,90 €**	**144 631,58 €**	**867 789,78 €**

Moyens financiers

Nature des recettes	€	%
Region Ile-de-France	**150 000,00 €**	**21%**
Etat (DETR)	**289 263,16 €**	**40%**
certificat d'énergie	**46 606,00 €**	**6%**

Reste à charge de la collectivité	**237288,00€ (32%)**

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Baisse de la consommation énergétique	gain en Kw/h	avoir divisé au moins par deux le gain energétique
Baisse de la facture energétique	gain en euros	avoir divisé par au moins 2 la facture relative à l'éclairage public sur la
		avoir un retour sur un investisement entre 8 et 12 ans

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	**ACCELERER LA TRANSIITION ET PRESERVER NOS RESSOURCES**
Objectif opérationnel	**DIMINUER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LOCALES**
Intitulé de l'action	**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE D'AMBIANCE DU GYMNASE** — **N°**

Phase de l'action	
X	Réflexion
	En cours
	Achevée
	Annulée

Critères			
X	Atténuation	X	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Porteur de l'action	**LESIGNY**
Partenaire(s) associé(s)	**ETAT**

Contexte	**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE D'AMBIANCE DU GYMNASE DES HYVERNEAUX**

Description de l'action

Il s'agit de procéder à la rénovation de l'éclairage d'ambiance du Gymnase des Hyverneaux avec la mise en place de dispositif d'économie d'énergie (LED, detecteur de présence) sur des points lumineux. Ceci pour améliorer l'efficacité énergétique de l'éclaire et réduire la nuisance lumineuse.

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025	2026
	X			

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux d'éclairage	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
Total	**5 000,00 €**	**1 000,00 €**	**6 000,00 €**

Moyens financiers

Nature des recettes	€	%
DETR/DSIL	4 000,00 €	80%
Fonds propres	2 000,00 €	20%
	6 000,00 €	100%

Reste à charge de la collectivité		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Réduire les consommations énergétiques	Mesurer la consommation d'Energie (MWH/an)	

REÇU EN PREFECTURE
le 26/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-200023125-20221215-DEL_052BIS_

Fiche action
Contrat de Relance et Transition Ecologique

Axe	ACCELERER LA TRANSIITION ET PRESERVER NOS RESSOURCES
Objectif opérationnel	DIMINUER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LOCALES
Intitulé de l'action	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS
N°	

Phase de l'action	
X	Réflexion
	En cours
	Achevée
	Annulée

Critères			
X	Atténuation	X	Maîtrise de l'énergie
	Adaptation		EnR
	Air		Séquestration

Porteur de l'action	LESIGNY
Partenaire(s) associé(s)	ETAT

Contexte	RENOVATION ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS DU COMPLEXE DE L'ENTRE DEUX PARCS

Description de l'action

Les deux courts de tennis couverts sont actuellement éclairés chacun par 2 rangées de 8 projecteurs de 400 w, soit un total de 32 projecteurs. Cet éclairage est très énergivores par rapport à leurs performances. Il est donc nécessaire de remplacer ces projecteurs par de nouveaux projecteurs à LED, spécifiquement étudiés pour les terrains de tennis, cela permettra malgré des meilleurs performances photométriques de fortement baisser la puissance de chaque projecteur et de baisser les coûts

Calendrier prévisionnel

2022	2023	2024	2025	2026
	X			

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux d'éclairage	33 350,00 €	6 670,00 €	40 020,00 €
Total	33 350,00 €	6 670,00 €	40 020,00 €

Moyens financiers

Nature des recettes	€	%
DETR/DSIL	26 680,00 €	80%
Fonds propres	6 670,00 €	20%
	33 350,00 €	100%

Reste à charge de la collectivité		

Objectif(s) à atteindre d'ici 2026	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réussite
Réduire les consommations énergétiques	Mesurer la consommation d'Energie (MWH/an)	